

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
3003 Berne
info.afwa@seco.admin.ch

Lausanne, le 12 mars 2019

Consultation sur la suppression des droits de douane industriels

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (ci-après : la FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation susmentionnée et vous prie de trouver ses commentaires ci-dessous.

La FRC ne s'oppose pas à la suppression unilatérale des droits de douane sur les produits industriels. Toutefois, nous nous montrons sceptiques par rapport à cette mesure : les droits de douane ne sont quasiment pas responsable de la cherté des produits importés en Suisse (moins de 2%). Contrairement à ce que le Conseil fédéral laisse entendre, il ne s'agit pas d'une mesure permettant de lutter efficacement contre l'îlot de cherté. D'ailleurs, le rapport explicatif montre que les bénéfices pour les entreprises seraient de 590 millions alors qu'il serait de 350 millions seulement pour les consommateurs. L'abolition des droits de douane bénéficierait donc en priorité aux entreprises, qui pourraient augmenter leur marges de 240 millions. Il est donc erroné de dire que cette mesure ferait vraiment baisser les prix à la consommation.

Pour mémoire, selon la méthodologie de calculs de l'ancien Surveillant des prix Rudolf Strahm, le surcoût des produits importés était d'environ 30 milliards en 2005. Rapporté au volume d'importation d'aujourd'hui, ce surcoût se monterait à environ 50 milliards. Les 590 millions de bénéfice espérés ne sont donc pas très importants. Et surtout, ils constituent un manque à gagner direct pour les recettes de la Confédération afin de financer des prestations publiques, comme le subventionnement aux transports publics.

La mesure la plus efficace contre la cherté des produits importés reste l'initiative pour des prix équitables ou son contre-projet si ce dernier était amélioré selon les demandes de la FRC et des autres initiants. Ce ne sont en effet pas les droits de douane qui renchérissent les produits importés, mais bien les entreprises étrangères qui cloisonnent le marché suisse et en profitent pour gonfler leur prix dans notre pays.

Par ailleurs, dans le cadre des importations individuelle par des consommateurs, les droits de douane sont faibles. Ce qui coûte cher, ce sont les frais de dédouanement, de l'ordre de 20-30 CHF minimum par importation. Afin de faire baisser le prix des produits importés individuellement en Suisse, le Conseil fédéral ferait mieux de lutter contre ces frais de dédouanement opaques.

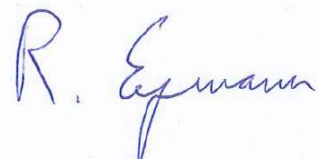
En conclusion, nous nous montrons sceptiques par rapport à l'efficacité d'une telle mesure, mais ne nous opposons pas à la suppression des droits de douane sur les produits industriels.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs



Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale



Robin Eymann
Responsable politique économique

Fédération romande des consommateurs FRC, Rue de Genève 17, case postale 6151, CH-1002 Lausanne

Tél. 021 331 00 90, info@frc.ch, www.frc.ch

La Fédération romande des consommateurs FRC est membre de l'Alliance des organisations de consommateurs